

# Aiglemont Flash Infos

## Bulletin d'Informations – N° 80 – Septembre 2022

### Edito du Maire

C'est la rentrée ...

Après une période estivale où la sécheresse a alimenté nombre de conversations, après quelques semaines de repos sous d'autres horizons ou même dans notre commune, après les travaux de jardinage ou d'entretien de la maison, ... l'heure de la rentrée a sonné et pas seulement pour les écoliers.

Puisque que j'évoquais l'école, quelques changements ont eu lieu durant les semaines de préparation de rentrée avec tout d'abord l'arrivée de nouveau personnel. L'heure de la retraite ayant sonné pour Mme Redont qui a été directrice de l'école durant de nombreuses années, nous souhaitons la bienvenue à Madame Cailteux qui prend la succession tout en encadrant la classe des petits et des grands du site de la maternelle. Cette organisation est dû au nombre d'enfant d'âge maternel qui atteint à cette rentrée le nombre 43. Ainsi eux classes seront occupées dans le bâtiment récemment rénové en bas de la rue de Rohan.

Autre changement avec le départ de Madame Boucher, qui avait en charge la classe de CM1 et CM2. Elle est partie sur une mission de conseiller pédagogique à l'inspection académique. Nous accueillons donc M Tourneux, qui reprend le même niveau d'enseignement. Il change néanmoins de salle de classe et occupe la salle libérée dans le bâtiment bas, celle qu'occupait précédemment Mme Redont. Le périscolaire trouvera donc un peu d'espace dans le bâtiment haut du groupe de la rue Jean Macé.

L'effectif total scolarisé s'établit à ..... enfants pour les cinq classes de l'école.

**Votre Maire**

**Philippe DECOBERT**

### **L'agence postale communale ouvre maintenant le samedi matin**

Avec l'arrivée de Frédérique Midoux, la municipalité souhaite offrir un service élargi d'ouverture de l'agence postale communale au travers d'une expérimentation. Aussi dès le samedi 10 septembre, nous mettrons en place une permanence de l'agence postale communale le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30. En parallèle de la permanence des élus qui se tient de 10h30 à 11h 30, les habitants pourront ainsi profiter du service de retrait de courrier et colis mais aussi des opérations d'affranchissements et financières proposées dans le cadre de l'APC. Cette nouvelle plage horaire entrainera par contre une réduction d'ouverture en fin de matinée du lundi au vendredi où l'agence fermera au public à 11h45 mais permettra comme c'est le cas aujourd'hui, de maintenir le service de retrait des lettres et colis l'après-midi de 13 h 00 à 17 h 00 à l'étage de la mairie.

## **La sécheresse entraine des mesures**

Nul n'est censé ignorer la loi et pourtant, il semble que quelques concitoyens méconnaissent l'arrêté N° 2022-409 pris par Monsieur le Préfet des Ardennes le 29 juillet 2022 qui limite provisoirement certains usages de l'eau provenant du réseau.

Ainsi et jusque nouvel ordre sont interdits pour les particuliers l'arrosage des fleurs et des massifs fleuris, celui des espaces verts et des pelouses, le lavage des voitures à domicile, le remplissage de piscine privée, ... pour ne citer que quelques exemples. Par contre, l'arrosage des jardins potagers est lui autorisé sur un créneau horaire de 20 h à 9 h.

Pour ne pas manquer d'eau dans les semaines à venir, faisons collectivement attention. Utilisons, par exemple, l'eau du lavage des mains et celle qui sert à préparer les denrées alimentaires. Elle conviendra parfaitement à maintenir le fleurissement de votre domicile,

## **Les travaux dans la rue de Rohan en pause**

Durant les mois d'été et profitant des congés scolaires, la commune a pu avancer dans la viabilisation d'un petit lotissement au bas de la rue de Rohan. D'impressionnantes tranchées ont ainsi permis de mettre en place le réseau d'assainissement et l'ensemble des câbles électriques. A la manœuvre l'entreprise Poncin TP pour la partie voirie, l'eau et l'assainissement et la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes et son prestataire Bouygues Énergie pour la desserte électrique et l'éclairage.

La rentrée des classes approchant le chantier avec une finition provisoire a été sécurisé pour éviter tout accident aux enfants fréquentant l'école maternelle et les parents les accompagnant. La voirie provisoire sera transformée dès les constructions réalisées afin d'éviter toute dégradation. Reste maintenant à lancer la construction de la nouvelle micro crèche dont l'ouverture devrait se faire pour septembre 2023 et l'élévation de deux pavillons qui occuperont les deux lots restants. La commune propose de le vendre sachant que leurs surfaces sont respectivement de 454m<sup>2</sup> et 449 m<sup>2</sup> libres de tout constructeur. Les renseignements complémentaires et plans peuvent être obtenus en mairie.

## **Ceux de la rue Jean Moulin sont terminés**

Réalisés pour le compte de la société Enedis, les travaux qui consistaient à remplacer un câble électrique souterrain de moyenne tension sont enfin terminés. Programmés quelques mois auparavant, l'opération de remplacement du vieux câble avec un enrobage de protection vieillissant avait été décalée dans le temps faute de disponibilité d'entreprise. C'est maintenant une affaire terminée qui permet de sécuriser les liaisons en les différents transformateurs dans le quartier. Durant les mois

## **L'offre s'agrandit aux Pôles de santé**

Logiquement, à compter du 1<sup>er</sup> octobre le pôle de santé N°2 devrait compter avec l'accueil d'un nouveau locataire en la personne de M PAILLAS, qui exercera la profession d'ostéopathe dans le quatrième local du Pôle. Logiquement au 1<sup>er</sup> octobre parce que la livraison du matériel nécessaire à son activité ainsi que quelques aménagements complémentaires du local se font attendre. Ainsi l'offre de soins et de santé complétera

## **Le jury régional en visite dans notre commune**

Nous avons accueilli le jury régional du Label des Villes et Villages Fleuris le 19 juillet à qui nous avons présenté les atouts de notre commune. La délégation a particulièrement été séduite par la constance des efforts annuels, par la propreté dans nos rues, nos pratiques liées au développement durable mais aussi la qualité du fleurissement malgré la sécheresse particulièrement aigue de cet été.

Nous attendons avec impatience le résultat des délibérations du jury pour connaître si notre commune conservera son label 3 fleurs que nous détenons depuis l'année 2008 !

## **Aiglemont n'est pas en Alsace !**

Même si maintenant, nous sommes dans la même région, le Grand Est, le bouleversement climatique a des effets notables. Ainsi durant la fin Août, un étrange balai de cigognes a survolé notre commune au-dessus du lotissement Manicourt pendant un bon moment cherchant certainement un terrain pour pouvoir s'y poser. Les pylônes électriques de haute tension ont ainsi hébergé quelques spécimens dans la rue de Rohan.

Une question cependant ; n'est-ce pas la silhouette de cigogne installée près de la mairie annonçant l'arrivée de nouveaux nés dans les foyers aiglemontais qui les attirerait. Certes non, mais la création que l'on doit à Jean-Claude Paradon permet au fil des semaines de constater l'accroissement de la jeune population.

## **Le cinéma de plein air n'a pas attiré la foule**

Comme chaque année, le dernier mardi du mois d'aout le stade de football accueille la projection en plein air organisée par la municipalité et le Comité des Fêtes et de Loisirs d'Aiglemont. Au programme, un film tout public a été projeté : Kaamelott. Mais au grand dam des organisateurs ; il n'a pas attiré un nombre de spectateurs important. Pourtant la soirée avait bien démarré puisque la restauration rapide sous la forme d'un barbecue était proposée à un prix attractif. Malgré cela, une quarantaine de spectateurs ont visionné le film durant les deux heures de sa projection.

Que faut-il faire pour l'avenir ? Peut-être proposé un film en fin de semaine, consulter la population sur un choix de titre bien que le catalogue soit limité pour ne pas concurrencer les salles obscures, Le Comité y réfléchi et tous les avis ou suggestions seront les bienvenus.

## **Maintenir l'éclairage public la nuit en débat au Conseil Municipal**

Un nombre croissant de communes fait le choix de couper l'éclairage public durant une partie de la nuit. Outre la recherche d'économies financière sur l'opération qui représente pour Aiglemont un coût annuel total de .... €, la vie nocturne peut également être préservée.

Cependant le sentiment de sécurité et le fait de faciliter les déplacements des personnes travaillant la nuit peuvent aussi être opposer. Il est donc envisagé d'attendre les résultats obtenus dans la commune voisine de Montcy-Notre-Dame dont les caractéristiques sont relativement proches des nôtres afin de profiter du retour d'expérience.

Cependant étant souvent à l'avant-garde des technologies, l'équipe municipale réfléchit au lancement d'une expérimentation dans la rue de Saint Quentin avec un dispositif original. L'extinction serait programmée de 23 heures à 5 heures mais à l'aide de son téléphone portable, les riverains pourront déclencher l'allumage d'une série de lampes pour une durée de six minutes, durée qui permet de se déplacer ou de partir avec son véhicule. Nous étudions l'installation de cette technologie qui pourrait bientôt être déployée si le constat s'avère efficace. Une affaire à suivre !

## Utilisons les bennes à verre

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole qui est en charge de la gestion des déchets et du tri vient de nous communiquer un état de la collecte du verre sur notre territoire. Ainsi fin juillet, ce sont plus de 35 tonnes qui ont été collectées dans les différentes bennes à verre depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La perspective d'atteindre le chiffre de 60 tonnes en fin d'année semble réaliste ce qui permettra une augmentation de 2,95 % par rapport à l'année passée. Un aiglemontais aura donc fourni 35,92 Kg de verre. Si l'on peut se réjouir de cette amélioration, sachant que le verre est recyclable à l'infini, nous ne sommes pas encore en tête du classement communautaire puisque des collectivités atteignent 60 KG par habitant. Aiglemont reste néanmoins un bon élève mais l'appréciation serait « Peut mieux faire ! ».

## Bientôt, il faudra une carte pour accéder aux déchèteries

La presse locale a relayé l'information ainsi que le journal communautaire, il faudra désormais posséder une carte personnelle pour accéder aux déchèteries gérées par la communauté d'Agglomération. Comment se la procurer, tout simplement en appelant le service concerné au 0800 29 83 55 (appel gratuit) ou encore en imprimant le formulaire sur le site internet de l'agglomération et en justifiant de votre lieu de résidence.

Ce dispositif vise à réduire les volumes et tonnages apportés dans les bennes par des entreprises qui doivent utiliser dorénavant une filière payante ou encore des habitants d'autres territoires qui ne veulent pas participer financièrement au traitement des déchets.

Rappelons que l'accès à la déchèterie d'Aiglemont est possible le mercredi de 9 h à 12 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, celle de Montcy-Notre-Dame est accessible du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

## Pour contacter la mairie

**Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 13 h à 17 h**

Tél. 03 24 33 36 80 Courriel : [mairie@aiglemont.fr](mailto:mairie@aiglemont.fr) Internet : [www.aiglemont.fr](http://www.aiglemont.fr)

**Les permanences des élus se déroulent le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.**

**Directeur de la publication :** Philippe DECOBERT, Maire d'Aiglemont.

